

Date de la convocation	24 juin 2026
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	2

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2026

n°D20260703 – 12c

Objet : Avenant n°2 à la convention relative à l'aménagement de la route de Carbonne à Peyssies Maitrise d'Ouvrage Unique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 juin 2026 et notamment le point B3.15 ;

Considérant que la commune de Peyssies projette l'aménagement de la route de Carbonne ;

Considérant que la commune de Peyssies a transféré à Réseau31 les compétences en matière d'eaux pluviales et d'assainissement collectif ;

Considérant que la création du réseau d'assainissement n'a pas été intégrée dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2026, adopté par la commission territoriale 7 – Coteaux du Touch ;

Considérant qu'une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été signée lors du Bureau Syndical du 28 mai 2025 entre la commune de Peyssies et Réseau31 ;

Considérant que la commune a désormais attribué le marché et que les montants définitifs sont connus, rendant nécessaire la mise à jour des montants et des participations de chacun ;

Considérant qu'il est en conséquence nécessaire de modifier l'article 8 de la convention relatif au tableau de répartition des montants ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de l'aménagement de la route de Carbonne à Peyssies ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe(s) : Avenant n°2



CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Opération : Aménagement de la Route de Carbone- -Commune Peyssies

AVENANT N°2

Entre

le **Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne**, représenté par son Président, Monsieur Sébastien VINCINI, dûment habilité par délibération du Bureau Syndical du 3 juillet 2026

et

- la **Commune de Peyssies**, représentée par son Maire, Yoann CLAUDIN, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération du
Ci-après désigné la « LA COMMUNE »

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Exposé

La commune de Peyssies a pour projet l'aménagement de la Route de Carbone. Les deux parties souhaitent faire réaliser ces travaux, par les mêmes entreprises et par les mêmes prestataires afin d'assurer une meilleure coordination des travaux, d'en réduire le coût pour les deux parties, d'en réduire les délais d'exécution et d'en limiter les désagréments aux riverains.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 031-200023596-20260703-BS_20260703_12C-DE



Pour ce faire une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été signée par les deux parties le 6 juin 2025.

Article 1 - MODIFICATIONS APORTEES AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE CONCERNANT L'ARTICLE 8

Dans l'article 8 de la convention, « Modalités de paiement de la part de Réseau31 » le tableau de répartition des dépenses est remplacé par :

	Total de l'opération	Subvention CD31	Recette Branchements	Total Réseau31	Reste pour la Commune
Montant HT	272 606 €	54 521 €	65 910 €	120 431 €	152 175 €
Montant TTC	327 127 €	54 521 €	65 910 €	144 517 €	182 610 €

A la fin de travaux, Réseau31 émettra un titre de 182 610 € TTC auprès de la commune

Article 2 - DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à la date de sa signature

Article 3 - DISPOSITION COMPLEMENTAIRE

Toutes les dispositions de la convention initiale non expressément modifiées par le présent avenant sont réputées inchangées

Le présent avenant est établi en deux originaux.

Fait à _____, le _____

Pour RESEAU31

Pour la Commune de PEYSSIES

Sébastien VINCINI

Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne

Yoann CLAUDIN

Maire de PEYSSIES